

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-078**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 30
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, , Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

OBJET :

Ecole Intercommunale de
Musique et de Danse

Tarifs Trimestriels

Année 2017-2018

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-d'adopter comme suit sur les tarifs trimestriels de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse pour l'année 2017-2018 :

			2017-2018
<u>Communauté de Communes</u>	Moins de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	63,00 €
		Eveil ou atelier seul ou 1 cours de danse	51,00 €
		Danse 2 cours par semaine	75,50 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	107,00 €
		Location instrument	60,00 €
	Plus de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	187,50 €
		Atelier seul	97,00 €
		Danse	165,50 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	315,00 €
		Location instrument	60,00 €
<u>Hors Communauté de Communes</u>	Moins de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	132,00 €
		Eveil ou atelier seul ou 1 cours de danse	114,00 €
		Danse 2 cours par semaine	161,00 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	175,00 €
		Location instrument	70,00 €
	Plus de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	245,00 €
		Atelier seul	119,00 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	415,00 €
		Danse	178,00 €
		Location instrument	70,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017710162-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

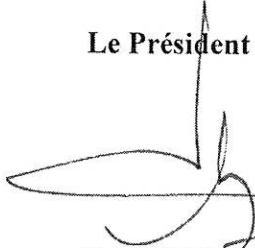

Parents accompagnateurs (parents qui accompagnent et participent, avec leurs enfants, à une activité de groupe)	Domiciliés sur la Communauté de Communes	54,00 €
	Domiciliés hors de la Communauté de Communes	64,00 €
Stage (participation à des stages mis en place par l'école) – Par personne		6,00 €
Accompagnement de groupe (groupe n'entrant pas dans le cadre de l'école) – 5 séances d'une heure/personne		42,00 €
Formation musicale des danseurs – Par personne		5,00 €
Option "Cours collectif supplémentaire"		6,00 €

- de reconduire les réductions en vigueur en appliquant :
 - aux élèves acceptant de poursuivre leur formation musicale tout en participant aux activités de l'Union Musicale ou de l'Ensemble Vocal ou de l'Association "Lous Bouéradors Arédiens", une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée ;
 - aux jeunes de moins de 25 ans participant au groupe de musique à transmission orale à des fins d'animation dans la Communauté de Communes et de préservation du patrimoine musical une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée (ce groupe sera composé de 20 personnes maximum et l'engagement porte sur 3 manifestations minimum au cours de l'année scolaire) ;
 - aux familles de 2 enfants ou plus inscrits à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse une réduction de 20 % sur la facture du 3^{ème} trimestre.

Ces différentes réductions appliquées ne sont pas cumulables entre elles.

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président

D. BOISSÉRIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20170615-DC2017710162- DE Date de télétransmission : 21/06/2017 Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.